



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 457-2025 RÉGISSANT L'USAGE ET LA TARIFICATION
POUR L'UTILISATION D'UN BIEN D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ COMERCIALE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, ce qui suit :

Adoption du règlement 457-2025 régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité commerciale.

Le conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025, à l'adoption d'un règlement portant le numéro 457-2025 régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité commerciale.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la suite du présent avis. Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Joachim, ce 8^e jour du mois d'avril 2025.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 8 avril 2025 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 8^e jour du mois d'avril 2025.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier